



COMPTE RENDU DE REUNION

Objet de la Réunion : AG extraordinaire et ordinaire du 05 Décembre 2015 du GPIA79	
Personnes présentes : Membres du conseil et les sociétaires	Date : 05 /12/2015
Personnes excusées :	Lieu : Salle des Associations VIENNAY
Personnes absentes :	
Rédacteur du compte-rendu : Michel VERGNAULT	Destinataires de copies : Membres du CA, les sociétaires via le site Internet

Ces assemblées générales ont eu lieu le samedi 5 décembre à partir de 9 h 30 à la salle des fêtes de Viennay, prêtée gracieusement. Nous remercions la municipalité de ce geste.

Il y avait 65 sociétaires présents ou représentés, plus des sympathisants et quelques conjoints, soit en tout environ 70 personnes. Parmi les personnalités invitées, seul JEAN Paul VIELLARD est présent.

Le sénateur Jean Marie MORISSET et le président du conseil départemental Gilbert FAVREAU nous ont fait part de leur impossibilité d'être présents en raison de leur emploi du temps très chargé ce jour-ci. M. Le Maire de Viennay est aussi excusé.

A – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

A1 – 1 ERE ASSEMBLEE :

A l'ouverture de cette assemblée extraordinaire (9 h 30), le quorum n'est pas atteint. En effet le nombre d'associés ayant réglé leur cotisation pour l'année 2015 est de **174**. Le quorum s'établit donc à **88**. Or, le nombre de sociétaires présents ou représentés est de **61** à cette heure là, donc inférieur au quorum. Une deuxième assemblée extraordinaire peut donc ensuite valablement délibérer quel que soit le nombre de sociétaires présents et représentés.

A2 – 2 EME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

L'objet principal de cette assemblée générale extraordinaire est la modification des statuts résultant de la volonté du conseil d'administration :

- De remplacer le nom de l'association **GPIA79** par **ABEILLE DU POITOU** qui nous paraît être une appellation beaucoup plus évocatrice du monde apicole pour tout un chacun, plus efficace pour les recherches sur internet et plus significative dans les articles de presse. En un mot, nous espérons ainsi être mieux connus de tous.
- D'introduire la possibilité de recourir à une gouvernance collégiale en cas d'absence de volontaire pour la fonction de président.

Le Président T. BORDAGE procède à l'énumération des modifications, article par article, et demande à l'assistance d'approuver par un vote à main levée. Résultats (*nota : le nombre de voix évolue au cours de l'assemblée en raison de quelques retardataires*) :

- **Modification de l'article 1** (appellation de l'association : ABEILLE DU POITOU) :
contre : **0**, abstention : **0**, pour : **61**,
- **Modification de l'article 2** (élargissement des buts de l'association : notamment « possibilité de constituer un dépôt de matériels apicoles pour les sociétaires », « mener des actions de promotion et de défense de l'apiculture) :
contre : **0**, abstention : **0**, pour : **61**,
- **Modification de l'article 3** (siège social : Mairie de Viennay) :
contre : **0**, abstention : **0**, pour : **61**,
- **Modification de l'article 5** (composition de l'association : définition plus précises des catégories de membres) :
contre : **0**, abstention : **0**, pour : **62**,
- **Modification de l'article 9** (rôle de l'assemblée générale : ajout de la notion de « collègue » (cf. article 10)) :
contre : **2**, abstention : **0**, pour : **60**,
- **Modification de l'article 10** (rôle du conseil d'administration : ajout de la possibilité d'avoir un collège de trois administrateurs remplaçant le Président) :



COMPTE RENDU DE REUNION

contre : 2, abstention : 0, pour : 63,

- **Modification de l'article 11** (fonctionnement du conseil d'administration : ajout de la notion de « collège » (cf. article 10) :

contre : 0, abstention : 0, pour : 65.

Il est procédé ensuite à un vote portant sur la globalité des modifications. Résultats :

contre : 2, abstention : 1, pour : 62.

A noter que :

- Le conseil d'administration élira le bureau le 17 novembre 2015, avec utilisation éventuelle de la possibilité d'avoir une gouvernance collégiale assurée par trois administrateurs élus.
- Deux sociétaires ne sont pas partisans de cette gouvernance collégiale en ayant comme arguments que dans un groupe il ne peut y avoir qu'un seul « chef » et que le système actuel (avec un seul président) permet aussi de déléguer aux vices présidents ou autres administrateurs, donc de partager les responsabilités.
- Par contre, un autre sociétaire (maire d'une commune) connaissant bien le monde associatif, abonde dans le sens de la collégialité car il est de plus en plus difficile de trouver une personne pour s'investir en tant que président seul.
- Une personne signale que le Conseil d'Administration ne nomme pas le bureau comme écrit, mais procède à son élection. Les statuts sont modifiés en conséquence.

B – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

B1 – APPROBATION DU COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES :

Philippe ARCICAULT, trésorier, présente à l'assemblée le détail du compte de recettes et dépenses.

GPIA 79 EXERCICE 2015		
	RECETTES	DEPENSES
Adhésions	2313,16	
Médicaments	14403,00	14587,81
Assurances+revues	3072,41	3131,94
Subventions	3300,00	
Ruchers Ecole	225,00	630,59
Bourriche	315,00	222,56
Repas AG	758,50	919,79
Matériel de bureau+assurances		1274,65
Déplacements membres+réunion		192,62
Remboursements	90,00	
Collecte fûts de miel	190,00	477,75
Prêt de matériels	15,00	
Sorties- conférences	750,00	886,70
Adhésions syndical+frais banque		482,52
TOTAL	25432,07	22806,93
Exercice 2015 : 2625,14		

Il apporte toutes les explications nécessaires ou demandées.

L'excédent de recettes sur les dépenses s'élève à 2 625,14 € (à noter que le stock de médicaments APIVAR et THYMOVAR n'a pas été incorporé).

Le Président appelle l'assemblée à valider ce compte de recettes / dépenses.

Résultat du vote :



COMPTE RENDU DE REUNION

Contre : 0, abstention : 0, pour : 65.

Deux commissaires aux comptes sont désignés pour vérifier les livres de comptes. Résultat des contrôles :

Pas d'anomalie constatée.

B2 – BILAN DES ACTIVITES 2015 :

Le rucher école de Viennay :

René AMINOT relate les faits marquants de l'année :

- Il y a eu 9 séances de formation (de fin février au mois de septembre où une belle récolte a été réalisée),
- Il y avait 18 inscrits mais seulement 15 personnes ont suivi de façon assidue les séances de formation.
- Deux récoltes ont été réalisées en 2015 (printemps et été). 320 kg de miel ont été extraits, ce qui est exceptionnel.
- Le miel a été réparti entre : l'école de Viennay, les familles et les enseignants, le personnel municipal, les élus et les animateurs du rucher école. Un reliquat a été mis en vente sur le site internet de l'Abeille du Poitou.
- Une équipe d'animateurs est prête pour l'année 2016. Didier CARAMIGEAS et Joseph DEHAY sont responsables de ce rucher école.
- Les inscriptions pour 2016 sont de l'ordre de 13 ou 14 pour le moment. Un nombre de 17 / 18 au maximum est fixé afin de pouvoir initier au mieux les participants.
- Les dates des séances 2016 ne sont pas encore définitivement arrêtées. Elles le seront début janvier prochain et communiquées aux intéressés.
- La récolte d'été s'est déroulée au rucher et à la salle des associations de Viennay pour l'extraction et la mise en pots. Un repas avec les élèves a clôturé cette saison 2015.

Un rucher école de 2ème niveau existe aussi au sein de votre association. Mais en 2015 il n'a pas fonctionné faute de personne intéressée.

Le logo et le site internet de l'Abeille du Poitou :

Olivier FOSSE qui a beaucoup œuvré pour la réalisation de ce logo et du site n'a pu être présent à cette assemblée.

Le président effectue une présentation rapide à sa place et souligne l'investissement d'Olivier et la qualité de son travail (applaudissements dans la salle).

Sur ce nouveau site internet il y a un forum où chacun pourra poser des questions et lire les réponses. D'ores et déjà, ce site est bien fréquenté (nous avons reçu des questions de Bretagne !)

Précision qui n'a pas été donnée à l'assemblée : notre outil de communication VOILA va être supprimé début 2016. Il est remplacé par ce site internet de l'Abeille du Poitou.

Sortie 2015 :

C'est Philippe ARCICAULT qui fait le compte rendu de cette activité.

La sortie 2015 a eu lieu un jour sur semaine car, le week-end, la fabrique visitée n'est pas ouverte.

Elle s'est déroulée dans la Creuse, chez M. Francis LUQUET qui transforme son miel en pains d'épice et en nougats.

Les participants au voyage ont visité la fabrique et le magasin qui leur a bien plu. Un débat sur les difficultés rencontrées a été organisé, suivi d'une dégustation de nougats et un apéro a été offert.

Le déjeuner a été pris au Lion d'Or.

L'après-midi a eu lieu la visite de la cristallerie de GUZON.

Pour l'année prochaine, notre sortie aura lieu en juin, un samedi ou un dimanche. Tout le monde y est cordialement invité. Le voyage se fera aussi en voitures individuelles.

Philippe adresse un grand merci à tous les participants 2015.

Vente de miel :

Compte rendu effectué par René AMINOT.

Il n'y a presque pas eu de miel de printemps (le colza devient très peu nectarifère).

Les prix 2015 ont été les suivants :

- o Colza : 5,70 €,
- o Toutes fleurs : 6,70 €,
- o Châtaignier et acacia : 8,50 €.

Nombre de fûts ayant transité par notre association :



COMPTE RENDU DE REUNION

- Tournesol : 0
- Colza : 6,
- Toutes fleurs : 10
- Châtaignier : 27,
- Acacia : 9.

Il y a eu aussi 13 seaux de 40 kg livrés.

L'acheteur est Le Manoir des Abeilles situé près du Mont Saint Michel.

Gestion des médicaments APIVAR et THYMOVAR :

Relation réalisée par René AMINOT.

Un nouveau Plan Spécial D'Elevage (PSE) a dû être réalisé (par René) pour que votre groupement soit autorisé à délivrer les lanières.

Ce PSE est valable jusqu'en 2019. Il en résulte l'obligation de faire contrôler tous les ruchers au moins une fois au cours des cinq années du PSE. L'association a 4 agents sanitaires qui veulent bien effectuer les visites bénévolement.

Le groupement a distribué en 2015 : 611 paquets d'APIVAR et 18 de THYMOVAR.

Pour 2016, il n'y aura pas d'augmentation. Les prix étant connus, il n'y aura pas d'acompte à verser comme l'an dernier.

Il est rappelé qu'un seul paquet est subventionné (1 APIVAR ou 1 THYMOVAR). Pour bénéficier de la subvention, il faudra commander avant le 29 février.

Il ne peut être versé un acompte si la commande est inférieure à 1 000 €. A partir de ce montant, il est possible de ne verser qu'un acompte au moins égal à 50 % de la commande.

Le groupement reçoit les lanières en avril ; la livraison pourra intervenir dès que les ordonnances seront faites dans le nouveau magasin apicole du Doré de Gâtine.

Les sachets de lanières non réclamés un an après le mois de juillet de l'année de référence seront remis au rucher école. Il est proposé à l'assemblée de voter cette option. Les sociétaires ont estimé qu'il n'est pas nécessaire de passer au vote.

Ecofestival :

Il a eu lieu en octobre dernier à PARTHENAY, sur un dimanche. Trois membres du conseil y ont participé : Philippe ARCICAULT, Olivier FOSSE et Didier CARAMIGEAS.

Il y a eu beaucoup de contacts, notamment pour le rucher école.

Nous reconduirons cette participation en 2016.

Vente de miel :

Deux seaux de 17 kg chacun, provenant du rucher école, ont été mis en vente sur le site internet de l'Abeille du Poitou.

B3 - LES PROJETS 2016 :

Ouverture d'un nouveau magasin de matériel apicole :

Le magasin APIVAL (tenu par Alain GIAFFERI) situé à Château Bourdin va fermer au printemps 2016 (30 avril). Son activité va être reprise par l'association « Le Doré de Gâtine » sise à Secondigny (fabrique de jus de pommes).

M. LIEVRE, administrateur de cette structure, présente le projet.

Les dirigeants du Doré de Gâtine ont pensé qu'il serait judicieux d'ajouter l'activité apicole au Doré de Gâtine, mais elle sera déconnectée de l'activité pommes.

Les atouts de ce nouvel ensemble seraient : le lieu d'implantation (centre du département), l'accès très facile par la départementale Parthenay – l'Absie, l'espace disponible pour le magasin (80 m²), la présence d'un bâtiment pour stocker les fûts de miel, la possibilité d'avoir un chariot élévateur pour le chargement des fûts, l'existence d'un local fermé pour stocker les médicaments.

La responsable sera Mme Sylvie BAUDOUIN. Elle est inscrite au rucher école 2016 pour s'initier à l'apiculture. Au début de l'activité, elle sera aidée par Alain GIAFFERI.

B4 – ELECTION DES ADMINISTRATEURS :

- Election du tiers sortant : les quatre sortants (D. CARAMIGEAS, M. VERGNAULT, P. ARCICAULT, R. AMINOT) se représentent. Résultat du vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 65.
- Désignation de nouveaux administrateurs : suite à la démission de deux personnes, le conseil aurait souhaité faire élire quatre administrateurs supplémentaires. Un appel à volontaires est lancé. Une seule personne est intéressée ; il s'agit de



COMPTE RENDU DE REUNION

Jean Paul VIELLARD, qui fut un adhérent de la première heure à notre groupement (il est actuellement Président du Rucher du Magnerolle et c'est un spécialiste connu et reconnu du monde apicole). Résultat du vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 65.

- Entrée de Mme Sylvie BAUDOUIN au conseil : Mme BAUDOUIN est la future responsable de l'activité apicole du Doré de Gâtine. A ce titre (pour la gestion du stock de médicament et du matériel de prêt du groupement, et en raison des liens existant entre le magasin apicole et notre association) elle doit faire partie du conseil. Résultat du vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 65.

B5 – CLOTURE DES AG AVEC VŒUX DU PRESIDENT :

Qu'il y ait des abeilles partout, des ruches en bonne santé et beaucoup d'essaims.

B6 – INTERVENTIONS DE DEUX SOCIETAIRES :

M. LIEVRE demande la parole au sujet des ruchers communaux :

Il souhaite une vulgarisation des ruchers pédagogiques dans les communes. Il est annoncé qu'il s'agit d'un projet en cours de mise en œuvre. L'Abeille du Poitou souhaite accompagner les communes pour l'installation d'un rucher. Des communications ont déjà eu lieu auprès des maires.

Jean Paul VIELLARD, nouvel administrateur, demande à intervenir :

Vu ses deux casquettes, il veillera à ce qu'il n'y ait pas d'interférence entre les deux associations : l'Abeille du Poitou et le Rucher du Magnerolle.

Il parle de la récolte 2015 en soulignant qu'elle a été tributaire des pertes hivernales (de 60 à 90 %) et des nouvelles variétés de colza et de tournesol qui ne sont plus nectarifères.

Il rappelle les propos des grands groupes phytosanitaires sur la mortalité des abeilles et la baisse de la production de miel : il y aurait des risques multifactoriels et une mauvaise pratique apicole en ce qui concerne l'application des traitements, le varroa, les frelons. Il dénonce cette argumentation.

Il souligne que les ventes de miel faites par l'intermédiaire de notre groupement marchent très bien. Il estime que l'acheteur actuel (le Manoir des Abeilles) est un partenaire sérieux.

Il rapporte le projet de loi initié par trois députés (dont Mme BATHO) pour faire interdire les néonicotinoïdes. Le Sénat semble vouloir s'opposer à ce projet en reportant sans cesse le vote. Les sénateurs deux-sévriens ont dit qu'ils voteraient pour. Une pétition circule sur ce sujet. De plus un comité de soutien a été constitué sous l'égide de Mme BATHO.

Il annonce qu'une nouvelle gouvernance en matière sanitaire devrait voir le jour : les ASA/ISA n'existent désormais plus, l'action sanitaire sera pilotée par la Région au moyen notamment d'agents sanitaires techniques, d'un organisme régional pour subventionner les traitements (la région disposerait de 27 500€ de subventions car le nombre de ruches déclarées est inférieur à 50 000. Au-dessus de ce seuil, elle aurait 55 000 €. Il faut donc encourager les apiculteurs à déclarer leurs ruches).

Il fait également un point sur le traitement du varroa. Le seul produit efficace serait APIVAR. Il va falloir bientôt envisager deux traitements : APIVAR + acide oxalique en sachet (cette dernière est homologuée mais pas disponible chez le véto).

C – CONFERENCE SUR L'APICULTURE BIODYNAMIQUE :

Après le repas pris en commun, notre Président Thierry BORDAGE s'est fait maître de conférences pour présenter à notre assemblée « l'Apiculture Biodynamique ».

Il explique d'abord ce qu'est l'agriculture biodynamique. C'est un mode de culture biologique très ancien (1924) dont le père fondateur est Rudolphe STEINER.

Définition extraite d'une plaquette publicitaire du mouvement de l'agriculture biodynamique : « Elle attache une grande importance au respect et au renforcement des processus de vie : germination, croissance, maturité. C'est à ce titre qu'elle utilise des préparations biodynamiques à base de bouse de vache ou de quartz, pour stimuler la vie des sols, la croissance et la santé des plantes. Elle permet d'améliorer la qualité de la fertilisation et d'agir sur divers processus essentiels dans la nature dont notamment ceux liés à des éléments clefs pour l'agriculture tels que silice, calcium, potasse, phosphore, sodium, azote, hydrogène, oxygène, carbone et soufre ».

Elle permet en plus de capter au profit de la vie les forces qui nous entourent, notamment les forces cosmiques (influence de la lune bien connue) et terrestres.



COMPTE RENDU DE REUNION

Ensuite, il montre comment le respect du vivant peut être appliqué à l'apiculture. Quelques points à retenir : il faut laisser faire les colonies selon la nature (essaimage nécessaire), ne pas traiter le varroa avec des produits chimiques mais plutôt accompagner les colonies avec des traitements homéopathiques et des tisanes de plantes.

Le Président Thierry BORDAGE